



CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 9 février 2026

DELIBERATION N°05/2026

Finances – Budget 2026 - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement à la hauteur de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

L'an deux Mil vingt-six, le 9 février, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 3 février 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

Membres en exercices : 22

Présent(e)s : 19

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 2

Absent(e)s : 1

Votants : 21

PRESENTS : M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina (arrivée à 18h42), M. LE BORGNE David (arrivée à 18h45), Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, M. DANGE Roger, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine, M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme GLAZIOU Hélène, M. BOSSARD Emmanuel, Mme HANANE Ghizlane

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AVEC POUVOIRS :

Mme KOUBA Maryline donne pouvoir à Mme BONNET Catherine
Mme VANNIER Véronique donne pouvoir à M. GEFFROY Patrick

ABSENT(E)S : Mme BOSSARD Anne-Laure

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HANANE Ghizlane

La séance est levée à 20h40

DEL05/2026 (7.1) : Finances – Budget 2026 - Autorisation d’engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d’investissement à la hauteur de 25% des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il convient de compléter l’ouverture des crédits d’investissement 2026. Aussi la présente délibération annule et remplace la délibération n°124-2025 en date du 15/12/2025.

Si le budget d’une collectivité n’a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l’exercice auquel il s’applique, l’exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu’à l’adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d’engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l’année précédente.

Pour la section d’investissement, l’exécutif est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

L’article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet à l’exécutif, sur autorisation de l’organe délibérant, d’engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement au 1^{er} janvier jusqu’à l’adoption du budget dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette disposition permet d’éviter toute rupture d’activité durant le premier trimestre de l’année sachant que les crédits ouverts seront intégrés dans le BP 2026.

Ceci exposé,

Vu l’avis favorable de la Commission Administration générale - Finances réunie le 2 décembre 2025 ;

Vu l’avis favorable de la commission Administration générale-Finances réunie le 20 janvier 2026.

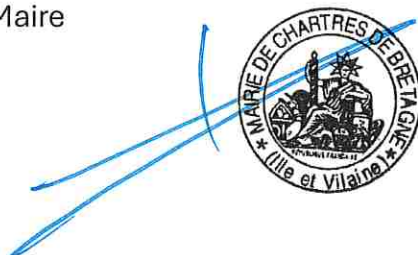
Après délibération, le Conseil municipal, à l’unanimité :

- **Accepte d’ouvrir de manière anticipée 2 520 000 € de crédits en investissement, selon le tableau ci-dessous.**

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts sur 2025	Ouverture maximale de 25 %	Ouverture anticipée des crédits 2026 du Budget Principal
20	Immobilisations incorporelles	435 687,25 €	108 921,81 €	100 000 €
21	Immobilisations corporelles	3 285 727,74 €	821 431,94 €	821 000 €
23	Immobilisations en cours	6 397 579,63 €	1 599 394,91 €	1 599 000 €
TOTAL				2 520 000 €

Pour extrait conforme

Le Maire



Philippe BONNIN

La Secrétaire

Ghizlane HANANE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

ID : 035-213500663-20260209-DEL05_2026-DE